



Assises de l'édition 2017

proposées par le Service des affaires culturelles du canton de Vaud
et le service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne

vendredi 1^{er} septembre 2017 au Casino de Morges

compte-rendu par Nic Ulmi, journaliste

Préambule

Les [Assises de l'édition](#) se sont tenues vendredi 1er septembre 2017 au Casino de Morges, dans le cadre du Livre sur les Quais, à l'initiative du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud et du service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne. C'est la deuxième fois qu'un tel rassemblement a lieu, six ans après une première édition en 2011.

1. Un arrêt sur image

- **Pour la première fois, une étude universitaire dresse un état de lieux chiffré** de l'édition vaudoise. Commandé par la Ville de Lausanne et par l'Etat de Vaud, le travail a été réalisé par Marion Rosselet, chercheuse indépendante et rédactrice auprès de l'association Service de Presse Suisse (SPS). Les données chiffrées issues de l'enquête quantitative sont complétées par une partie qualitative, qui établit la liste des problèmes évoqués par les maisons d'édition et les solutions envisagées.

L'étude [Edition vaudoise: arrêt sur image. Panorama général et enquête statistique sur l'activité éditoriale dans le canton de Vaud en 2015-2016](#), est disponible en ligne.

- L'enquête a été menée en 2017 auprès des **56 maisons d'édition** identifiées dans le canton. «Il n'y avait pas de recensement des maisons, il a fallu les repérer et établir des critères. L'autopublication et les ouvrages à compte d'auteur ont été laissés de côté, tout comme les publications purement institutionnelles. Il a fallu dialoguer pour que les maisons acceptent de participer à l'enquête, dont les données ont été anonymisées. Le taux de réponse a été élevé», à savoir 34 maisons, soit 60% du total, note l'auteure.
- **40% des maisons sont nées après 2000**. La densité éditoriale (nombre de maisons par rapport à la population) est supérieure à la moyenne romande. L'ensemble des catalogues représente quelque 18'000 titres.
- Le **chiffre d'affaires de la branche** pour 2015-2016 est estimé à **16 millions** pour le canton (30-40 millions pour la Suisse romande). La **part des ventes** correspond à plus de **70%** du chiffre d'affaires, la **part des subventions** à environ **20%**.
- En termes d'**emploi**, une maison compte **en moyenne 2,6 postes à pleins-temps**. La valeur médiane, plus significative selon l'auteure, est de 1,1 équivalents plein-temps (une moitié des maisons se situe en-dessous, une autre en-dessus de ce chiffre). L'emploi est globalement distribué de manière égalitaire selon le genre, mais les postes de direction demeurent majoritairement masculins (68%). Le fonctionnement des maisons repose en partie sur le fait que les personnes impliquées pratiquent le **bénévolat** et «gagnent leur vie à côté»; il implique du travail intermittent et des **formes de précarité**.
- La pression économique s'étant accrue au cours des 10-15 dernières années, **55% des maisons ont délocalisé la totalité de leurs travaux d'impression**. Seules 5 maisons impriment systématiquement leurs ouvrages dans la région, par choix déontologique explicite.
- L'historien François Vallotton (UNIL, auteur de la synthèse *Les batailles du livre en Suisse romande : l'édition romande, de son âge d'or à l'ère numérique*, PPUR, 2014) replace cet «arrêt sur image» dans une durée plus longue, rappelant d'abord la prédiction faite en

1999 par le vice-président de Microsoft, Dick Brass, selon laquelle «il n'y aurait plus de livres ni de journaux imprimés en 2018». Plus près de chez nous, «à la fin des années 70 beaucoup disaient : l'édition vaudoise, c'est fini. On parlait du franc fort, de la crise de l'imprimerie, du déclin des arts graphiques à Lausanne. Le rapport de Marion Rosselet montre que l'édition vaudoise a réussi à rebondir de manière impressionnante, à créer de nouvelles enseignes et à se reconfigurer».

- Le constat est partagé par la plupart des intervenant-e-s : on observe au cours des dernières années «une **dynamique réjouissante de soutiens tous azimuts**» (Jean Richard, Editions d'en bas), dont les **points de départ** sont les **assises de 2011**, mais aussi les **suites du référendum contre le prix unique du livre en 2012** (rappelons que le projet de loi avait été rejeté au niveau fédéral, mais accepté dans les cantons romands). «Le livre est le seul domaine culturel qui a suffisamment mobilisé l'intérêt public et politique pour donner lieu à une votation», note Danielle Nanchen, cheffe de la section Création culturelle à l'Office fédéral de la culture.

2. L'évolution des politiques du livre

- **Ville de Lausanne** (Frédéric Sardet, chef du service Bibliothèques et archives). Lausanne «inscrit sa mission dans le domaine du livre dans une **chaîne cohérente**» qui touche l'écriture, l'édition, les librairies, ainsi que les espaces et événements publics œuvrant à la valorisation du livre». La Ville «défend des valeurs **plus larges que la littérature**, incluant dans son soutien des livres qui contribuent à la connaissance sur Lausanne». Le montant total des **subventions** touchant au monde du livre est d'environ **1,3 millions**.
- **Canton de Vaud** (Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles). La politique du livre comprend **trois piliers** : 1) le soutien à la **création** littéraire via des bourses d'écriture; 2) le soutien à l'**édition** via des aides ponctuelles et des conventions mises en place avec la Ville de Lausanne en 2016; 3) les mesures de sensibilisation et de médiation culturelle visant à **favoriser la lecture**. Les deux dernières formes sont nouvelles, instaurées par la **loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)** de **2014**. Le montant total des **subventions** est proche du **demi-million**. À ces trois piliers s'ajoute la **Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL)**, qui achète des ouvrages aux librairies et qui mène des actions de sensibilisation.
- **Niveau intercantonal** (Aline Delacrétaz, directrice adjointe de l'Office cantonal de la culture et du sport à Genève, responsable du groupe de travail intercantonal sur le livre). Aiguillonnée par la votation sur le prix du livre, la **Conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC)**, issue de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), s'est dotée d'un volet consacré à l'édition. La réflexion et le projet sont présentés dans le «**rapport Corajoud**» (Carine Corajoud, [Politique du livre intercantonale: mandat CDAC, novembre 2014](#), disponible en ligne). L'existence d'une telle coopération entre cantons «paraît une chose incroyable si on la regarde depuis les cantons alémaniques, où il n'y a aucun projet commun», observe Danielle Nanchen.
- **Confédération** (Danielle Nanchen). Une **nouvelle politique** a été mise en place en **2016** dans le sillage du rejet de la loi sur le prix du livre et suite à une étude ([Promotion de la littérature en Suisse, mesures des pouvoirs publics : panorama 2011](#), OFC, 2013, disponible en ligne). Celle-ci révélait «une grande lacune : le soutien aux maisons

d'édition». **Genève ayant déjà mis en place son modèle de soutien, «on s'en est inspirés»**. Le nouveau modèle a été développé «en collaboration avec l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et librairies (ASDEL), en discussion avec les Autrices et Auteurs de Suisse (ADS) et dans un dialogue étroit avec les Villes et les Cantons». Un «**lieu formel**» d'échange a été créé, le **Dialogue culturel national**, réunissant les délégué-e-s culturel-le-s des municipalités et des cantons, l'OFC et Pro Helvetia. Ce dispositif comprend «un groupe spécial littérature, où l'on discute des enjeux et des besoin et où l'on formule des recommandations». À noter qu'un tel dispositif n'existe pas pour toutes les disciplines culturelles. La Confédération a par ailleurs créé le site www.promotionculturelle.ch, qui répertorie les soutiens existants par discipline et par canton.

- Aujourd'hui, des politiques du livre sont donc mises en œuvre par plusieurs villes vaudoises, par le canton, au niveau intercantonal et par la Confédération. «C'est **un des rares domaines où les quatre échelons sont très actifs**» (Nicole Minder). À ceci s'ajoute le soutien des **fondations privées** (telles que la Fondation Leenaards, présente aux Assises).
- **L'édition est-elle moins soutenue que d'autres domaines culturels ?** «La Confédération n'a **pas fait d'études comparatives** sur les budgets alloués par les collectivités publiques aux différentes disciplines», répond Danielle Nanchen. Si l'on compare l'édition au cinéma, autre branche où «des entreprises à vocation commerciale créent des produits culturels bénéficiant de subventions», on remarque qu'«il n'existe **aucune subvention structurelle à des maisons de production de films**, à la différence de ce qui se passe pour les maisons d'édition».
- **Les sciences humaines et sociales sont-elles le parent pauvre** du soutien à l'édition ? Le Canton centre effectivement prioritairement son soutien sur la création littéraire, comme le prévoit son nouveau dispositif légal, les autres domaines étant moins soutenus. «On a voulu **compenser au niveau de la CIIP**, en insistant pour que les aides intercantionales incluent les essais. Pour pouvoir agir au niveau cantonal, il faudrait changer la loi.» À titre de comparaison, le Canton de **Genève soutient l'édition dans le domaine des sciences sociales**, pour autant que le contenu ait un rapport avec Genève. **Au niveau intercantonal, les essais font partie** du projet développé par la CDAC. Au niveau de la **Ville de Lausanne**, le soutien au livre «**inclut dans son périmètre les sciences sociales** au sens très large», signale Frédéric Sardet, pour autant que les ouvrages en question apportent des connaissances sur la réalité locale ou régionale. Au **niveau fédéral**, le nouveau dispositif de soutien n'était initialement prévu que pour la littérature. «Puis on s'est rendu compte que paysage éditorial suisse est beaucoup plus large et que le domaine des essais fait partie du substrat culturel du pays. En cours de rédaction, nous avons donc **introduit les essais**», explique Danielle Nanchen.

3. Comment s'exporter ?

- «Pour les Français, on n'existe pas», lance Stéphane Bovon, éditions Hélice Hélas. Selon l'étude de Marion Rosselet, les **exportations représentent ¼ des ventes**, et «l'ésotérisme passe plus facilement les frontières que la littérature» ... «Il n'y a **aucun barrage psychologique pour ce qui n'est pas littéraire**», confirme Michel Moret, éditions de l'Aire.

- À côté de la **distribution** (les livres peuvent être commandés) et de la **diffusion** (les livres sont effectivement rendus visibles en les plaçant en librairie), un travail de «**surdiffusion**», consistant en un deuxième tour où l'on va la rencontre des libraires, est mis en place par certaines maisons à l'intention du marché français. Cette pratique paraît aussi nécessaire que difficile à financer : «les **moyens publics** pourraient aider», avance Jean Richard. Pour l'instant, la diffusion à l'étranger est «**insuffisamment prise en compte par les politiques publiques** dans le domaine du livre», selon François Vallotton.
- La volonté d'accroître les exportations a-t-elle des **répercussions sur les choix de production** ? «**Si l'on veut s'exporter, il faut produire pas cher**», répond Guy Chevalley chez Paulette Editrice, qui tient quant à lui à maintenir sa production dans les imprimeries locales. La **délocalisation** vers des imprimeries éloignées pose par ailleurs des problèmes de **contrôle de qualité**, constate Camille Pousin des éditions uTopie.

4. Comment se regrouper?

4.1. Les initiatives antérieures

- **Suite aux premières Assises** de l'édition en 2011, une **vingtaine de maisons** se réunissent à l'initiative d'Eric Caboussat, des éditions Cabédita, et de Jean Richard, formant une **délégation qui rencontre les pouvoirs publics**. «Ces échanges ont été à l'**origine d'un très grand nombre de mesures** : création d'un poste de délégué-e au livre de la Ville de Lausanne, mesures de soutien à l'édition et à la médiation culturelle, renforcement de la politique d'achats des collectivités publiques auprès des librairies...», rappelle Olivier Babel, nouveau secrétaire général de l'ASDEL.
- L'association **Le Cran littéraire** est lancée en 2015 par Jean Richard avec l'auteur André Ourednik et avec Gwenaël Grossfeld, codirecteur du **Cinéma Bellevaux**. «**Ensuite ce cercle s'est élargi par affinités**». Aujourd'hui six maisons vaudoises y participent (art&fiction, Éditions d'en bas, L'Âge d'Homme, Hélice Hélas, Antipodes, La Marquise), ainsi que deux maisons genevoises (La Baconnière, Héros-Limite). Le projet consiste à faire de la **médiation culturelle «avec des objectifs renouvelés** : retrouver la dimension de l'oralité dans la transmission du texte, mobiliser des comédiens, la vidéo et les arts plastiques lors des lectures...». Le Cran littéraire a également mis en place un travail de «**surdiffusion**» en France, engageant une personne pour **professionnaliser cette démarche**.
- L'initiative a donné lieu à deux autres projets : la **Nouvelle Librairie La Proue**, reprise en 2015 par les huit maisons du Cran littéraire à l'invitation des éditions l'Âge d'Homme, et l'association **Les Insécables** (Éditions d'en bas, art&fiction, Hélice Hélas et À l'Envers), qui organise des **événements de promotion** éditoriale, notamment dans le cadre du **Salon du livre** et de la presse de Genève, ainsi que sur d'autres salons francophones. «Le fait qu'on reçoit un soutien financier public pour ces activités pose la question de l'égalité de traitement : on se demande si les Insécables ne devront pas devenir un organisme qui s'élargit à tous les éditeurs du canton», remarque Jean Richard.

4.2. Comment aller plus loin?

- **L'ensemble des intervenant-e-s s'accorde** pour souhaiter de **nouvelles actions concertées**. Les **avis divergent** en revanche **sur le cadre** dans lequel ces actions devraient prendre place. Faut-il «**capitaliser sur des structures par affinités**, qui sont **inclusives mais aussi exclusives**, ou **créer une structure plus neutre**, qui permettrait à tous ceux qui veulent monter dans le bateau de le faire sans autre?» demande Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre de la Ville de Lausanne.
- Plusieurs intervenant-e-s soulignent l'«**importance de l'électivité**» (Jean Richard) sur laquelle se fondent les démarches existantes : «On se met ensemble car on a des affinités au niveau de nos choix, qui ne sont pas forcément compatibles avec ceux des autres.» Il s'agirait dans cette optique d'**élargir les cercles existants** selon la même dynamique, plutôt que de forcer une union de toutes les forces qui risquerait d'aboutir à «faire un machin», plaisante Stéphane Bovon. Certain-e-s intervenant-e-s doutent en effet que les **caractéristiques du monde de l'édition (individualisme, grande diversité des volumes d'affaires et des lignes éditoriales, forte concurrence, prévalence des micro-entreprises)** permettent d'envisager «une nouvelle structure commune avec un secrétariat, des cotisations à payer...» (Olivier Babel).
- «Je crois beaucoup plus aux **initiatives personnelles qui rassemblent des éditeurs partageant les mêmes objectifs** ou les mêmes manières de travailler» et qui aboutissent à des «**synergies** pour optimiser et mettre en commun certaines ressources», insiste le nouveau secrétaire de l'ASDEL. Exemples ? «La mise en commun de **réseaux de correcteurs, de structures de diffusion**, ou la négociation des **frais de port**. Il y a une quinzaine d'années, une délégation de l'ASDEL avait obtenu des tarifs préférentiels pour tout le secteur. Aujourd'hui, les tarifs sont négociés individuellement par chaque éditeur, et on a perdu les acquis de l'époque.» Carine Rousseau (Plaisir de Lire) pense également que «**s'associer, c'est par affinité**» et évoque l'opportunité de se rassembler pour développer, en concertation avec la Haute école pédagogique (HEP), une **promotion de la littérature suisse dans les écoles**.
- **L'importance des mesures prises par les collectivités publiques dans le sillage des Assises de l'édition de 2011**, conduit plusieurs intervenant-e-s à considérer qu'il s'agit là de la **meilleure manière de se concerter**.
- Certain-e-s intervenant-e-s envisagent enfin une **approche duale**. «La collaboration prendrait deux formes : **L'une, axée sur la culture**, se développerait **par affinités** entre éditeurs qui se ressemblent. **L'autre, liée au métier** d'éditeur, servirait à **défendre nos intérêts auprès des pouvoirs publics**, avec une personne de référence, et impliquerait un regroupement large» (Camille Pousin). C'est aussi la suggestion d'Isabelle Falconnier : «une **structure neutre dans laquelle des groupes peuvent se former**». Pour Michel Moret, la solution consisterait à **créer au sein de l'ASDEL «une section** qui fasse le lien avec l'administration vaudoise».
- Un éditeur – Eric Caboussat, Cabédita – prend la défense d'une «**structure forte**» à laquelle «**tous les éditeurs devraient adhérer**». Il donne en exemple le succès du «lobby des vigneron» et déplore qu'on reste «chacun dans son coin : ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera».

- L'**exemple genevois** est **évoqué par tout le monde** – qu'on soit partisan-e d'une structure forte ou de regroupements électifs – **comme un modèle de référence**. Le **Cercle de la Librairie et de l'Édition Genève**, né en 1888, compte 60 membres, 35 éditeurs et 25 libraires. Mais si à Genève «on a réussi à mettre en place une politique pionnière de soutien au livre, ce n'est pas parce qu'il y avait ce Cercle. C'est parce que **dans les années 1990, cinq éditeurs** – avec le soutien du Cercle – ont **entrepris de convaincre l'Etat et la Ville** de se mettre ensemble pour développer une politique de soutien», note le président du Cercle, Gabriel de Montmollin.

Le but du Cercle est moins de «se réunir pour des manifestations communes» que de «mettre au point des outils qui puissent servir à chacun selon ses sensibilités, ses marchés et ses manières de faire». C'est ainsi, par exemple, que des conventions ont été mises sur pied avec la Ville de Genève dans les années 2000 «pour donner à chacun les moyens de développer une politique de diffusion en Suisse et en France» via une somme d'argent que chacun affecte selon sa propre stratégie. Selon Gabriel de Montmollin, **mutualiser le travail de diffusion en France en créant une structure pour tous les éditeurs vaudois «ne serait pas une très bonne idée**, car les maisons et les marchés sont tellement différents». En conclusion, «une **politique de soutien public doit s'arrêter avant le niveau opérationnel** et laisser à chacun la liberté de développer ses outils.»

Cléa Rédalié, de l'Office cantonal de la culture et du sport de Genève, souligne le fait que la **Commission consultative de mise en valeur du livre (CCMVL)**, créée suite aux mobilisations des années 90, regroupe «**non seulement les éditeurs et les libraires, mais aussi les représentants des auteurs, des universités et des médias**».

5. Comment renouveler le lectorat?

- «J'ai lu un seul livre suisse dans tout mon parcours scolaire – c'était un roman de Corinna Bille», se souvient Guy Chevalley. Comme la plupart des intervenant-e-s, le co-directeur de Paulette Editrice pense qu'une politique de soutien au livre devrait également «**ramener les élèves vers la lecture et vers les auteurs suisses, si possible vivants**». Où sont les obstacles ? Pour Fabienne Althaus-Humerose, à l'origine du Roman des Romands, «**beaucoup de jeunes maîtres ont peur** de se lancer là-dedans **car ils n'ont pas de formation**, pas de bagage en la matière». L'enseignante note que la manifestation réunissait «32 classes en 2016 et seulement 26 en 2017, car plusieurs profs plus âgés ont pris leur retraite : eux osaient se lancer dans la lecture de huit romans contemporains suisses, alors que les jeunes enseignants n'osent pas». En notant qu'«en 4-5 ans d'université, je n'ai jamais entendu évoquer la littérature suisse», elle conclut que «**les universités et la HEP devraient s'intéresser aux auteurs contemporains**».
- Du côté des auteur-e-s, une **offre d'animation avec des écrivain-e-s dans les classes** a été mise en place en 2017 par l'Association vaudoise des écrivains (AVE).

6. Comment embrasser le numérique?

- «Je ne crois pas à l'évolution fondamentale des pratiques de lecture. **On n'a jamais autant lu qu'aujourd'hui**, mais on le fait **sur des supports diversifiés**. **Les pratiques d'achat**, en revanche, **ont évolué considérablement** dans un temps très court» (François Vallotton).

- Le Canton de Vaud est bien placé pour «explorer de nouvelles formules éditoriales jouant sur la complémentarité papier/numérique», note l'historien. En effet, «**la région romande et vaudoise a toujours été le laboratoire d'innovations éditoriales**, que ce soit dans la manière de distribuer et diffuser les livres ou dans le domaine du multimédia, avec une curiosité et une appétence technologique favorisée par la proximité des hautes écoles».
- Parmi les «mille initiatives en cours pour imposer le livre dans l'espace public», François Vallotton préconise «un **renouveau de la librairie**». Celle-ci devrait «comprendre une **imprimante pour permettre l'accès à des ouvrages qui ne sont plus disponibles**, comme cela se fait au Québec et en France». Les librairies vaudoises devraient également se mettre sur un réseau comme www.librairiesindependantes.com, qui permet de **géolocaliser un ouvrage dans la librairie la plus proche**.
- Isaac Pante, écrivain et maître d'enseignement et de recherche en culture et édition numérique à l'UNIL, en appelle à «**créer des citoyens davantage numériques**» et désigne les possibilités ouvertes par «**le texte que constitue le code logiciel**, c'est-à-dire le texte caché derrière et par-dessus le texte». Le code «permet d'ajouter au texte des **possibilités de transformation**» et **les maisons d'édition pourront «jouer un rôle d'intermédiaires**, ouvrant les portes pour ces transformations». On pourra ainsi «négocier enfin cette clause des contrats d'édition qui reste en général peu réalisée, celle des **adaptations** potentielles : à travers des conversions automatiques, **un roman pourra se donner à entendre ou à voir, se transformer en jeu vidéo ...** et tout cela est en train d'arriver extrêmement vite».
- En ce qui concerne les soutiens publics dans ce domaine, Aline Delacrétaz relève que le **numérique est l'un des trois volets prévus par la CIIP** dans le domaine du livre, à côté du soutien à l'édition et de la promotion de la littérature. L'ASDEL a été mandatée pour mettre sur pied entre fin 2017 et 2018, en partenariat avec l'EPFL, un **cours d'initiation** au numérique destiné à tous les acteurs du secteur : «Le but n'est pas de convertir, mais de donner les bases, enlever les craintes, déstresser les participants». Aline Delacrétaz signale également que Genève a instauré une bourse d'aide aux écritures numériques, décernée tous les deux ans et conçue avant tout pour les écrivain-e-s, sans exclure a priori les maisons d'édition.
- Frédéric Sardet signale enfin l'importance du **travail de médiation face à «l'illettrisme numérique** qui règne parmi ceux qui débarquent parfois dans nos locaux en demandant comment faire fonctionner une liseuse».